

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 33

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 27 MARS 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, MD. PAGES, N. AUBERT

Mrs. B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-SIMON, C. LABARDE,  
M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs D. CHAMBON (pouvoir à A. SALZE), C. PTAK (pouvoir à C. AMIEL),  
N. BOUABDALLAH (pouvoir à M. MARTEL), M. TEISSIER (pouvoir à I. MILLET), D. MAHUET  
(pouvoir à F. MOURET), S. LAMBERT (pouvoir à M. LUCIANI-RIPETTI), C. CHAUVET (pouvoir à  
C. ALLEMANY), L. ROQUEPLAN (pouvoir à R. THIERS-SIMON), S. DIET (pouvoir à MD. PAGÈS),  
B. REYNÈS (pouvoir à M. LOMBARDO), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE),

Secrétaire de Séance : Madame Annie SALZE

**20240327 – 16/FIN16. BUDGET PRIMITIF 2024 –  
BUDGET ANNEXE ESPACE CULTUREL ET FESTIF DE L'ÉTOILE**

Le Budget Primitif est l'acte qui prévoit et autorise en la forme délibérative l'ensemble des dépenses et recettes d'un exercice.

Les travaux d'investissement amorcés en 2023 seront poursuivis sur l'exercice 2024, afin de pallier le vieillissement du bâtiment et permettre le maintien de son activité, tout en optimisant les performances énergétiques de ce dernier et en assurant le renouvellement du matériel scénique.

Ainsi, les grands équilibres de ce budget primitif 2024 se réaliseront à hauteur de :

- pour la section d'exploitation 530 154.21 €
- pour la section d'investissement 279 931.21 €

Il convient de préciser que cela s'entend après intégration des résultats de l'exercice 2023 soit :

- un excédent de la section d'exploitation de 154 160.21 €
- un déficit de la section d'investissement de 47 861.07 €.

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 mars 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 27 voix pour, 6 contre

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le vote du budget annexe de l'Espace Culturel et Festif de l'Etoile 2024 :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel pour chacun des chapitres,

ADOpte le budget primitif de l'Espace Culturel et Festif de l'Etoile pour l'exercice 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de la section de fonctionnement :	530 154.21 €
Dépenses et recettes de la section d'investissement :	279 931.21 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 28 mars 2024

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

